
COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno SONNIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/09/2019.

Présents : M. SONNIER Bruno, M. Gérard GAY-PERRET, M. Renaud BOZON-LIAUDET, M. Lionel CONFORT, Mme Catherine FAVRE-REGUILLON, Mme Brigitte CARY, Mme Laurence VEYRAT-DUREBEX, M. William BERNARD GRANGER, M. Sébastien BLANC, M. David BOZON-LEYDIER, M. Stéphane CHAUSSON.

Excusés ou absents : Mme Magali VEYRAT-CHARVILLON, Mme Angélique ASSIER (pouvoir à Renaud BOZON-LIAUDET) Mme Stéphanie GODDET (pouvoir à Brigitte CARY) Mme Stéphanie VALLA (pouvoir à Gérard GAY-PERRET)

Mme Laurence VEYRAT-DUREBEX est élue secrétaire.

oooooooooooo

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) TARIFS VENTE DE CAVEAUX ET COLOMBARIUMS (D2019-57)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°D2018-91 en date du 12/12/2018 le conseil municipal a fixé les tarifs communaux pour l'année 2019 et notamment les tarifs du cimetière.

Il explique que de nouvelles tranches de caveaux et de colombariums ont été réceptionnées en cours d'année et qu'il y a lieu de prévoir de nouveaux tarifs pour tenir compte des prix de revient de ces travaux.

- Caveaux (tranche de travaux 2019) :

- 4 places

Mise en place + élément : **2 400 €**

- 3 places

Mise en place + élément : **2 100 €**

- Columbarium (tranche de travaux 2019) :

Élément : **750 €**

Les tarifs indiqués dans la précédente délibération D2018-91 du 12/12/2018 pour les caveaux 4 places, 3 places et les colombariums demeurent valables pour les tranches de travaux réceptionnées avant 2019 ainsi que tous les autres tarifs relatifs au cimetière. La présente délibération vient donc compléter celle du 12/12/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les tarifs ci-dessus exposés.

3) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE DE MERDASSIER (D2019-58)

Le Syndicat intercommunal du Massif des Aravis qui dispose de la compétence « organisation du réseau de transport par navette à l'intérieur des communes » a confié le service de la navette qui circule entre le bas et le haut de la station sur le site de Merdassier pour l'hiver 2018/2019 à la Sté Amon Transfert. CoM moyennant un coût fixé à 17 600 € TTC. Ce montant est répercuté à la commune par le SIMA via la participation syndicale.

L'ASL (Association Syndicale de l'Etale) et les commerçants de l'Etale participent au financement de ce service par le biais d'une convention tripartite signée chaque année avec la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour la saison 2018/2019, sur la base suivante :

Commune : 5 867 € (soit : limité au tiers du coût du service),

Association des Commerçants de l'Etale : 3 733 €

ASL : 8 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

*- **ACCEPTE** la répartition entre La Commune, l'ASL et les Commerçants de l'Etale, du financement de la navette de Merdassier,*

*- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir sur cette base et à appeler les participations correspondantes.*

4) ENQUETE PUBLIQUE DE DESAFFECTATION DE CHEMINS RURAUX (D2019-59)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des portions de certains chemins ruraux ne sont plus affectées à l'usage du public, notamment par le fait qu'elles ne sont plus utilisées comme voies de passage et qu'elles ne sont pas entretenues par la Commune.

Il précise qu'il s'agit d'une portion de chemin rural au col de la croix Fry, d'une portion de chemin rural de Joux au Crêt de Lachat, d'une portion du chemin rural Les Choseaux d'une portion de chemin rural Les Nésieux et d'une portion de chemin rural du Torrieu selon plans ci-annexés.

Monsieur le Maire propose qu'une enquête publique soit organisée en vue de l'aliénation de ces parties de chemins ruraux désaffectées.

***VU** l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime relatif à la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

***CONSIDERANT** que les parties de chemins ruraux désignées ci-dessus et portées aux plans ci-annexés, ne sont plus affectées à l'usage du public, notamment par le fait qu'elles ne sont plus utilisées comme voies de passage et qu'elles ne sont pas entretenues par la Commune,*

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

*- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser une enquête publique préalable à la vente aux riverains et de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser le dossier.*

5) DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET A L'AGENCE DE L'EAU POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATION D'EAU POTABLE SECTEUR ENVERS (D2019-60)

Monsieur le Maire présente un dossier élaboré par Profils Etudes pour des travaux d'eau potable :

Renouvellement de canalisation d'eau potable pour le secteur l'Envers : Le Foux, le Picheux, et Proverange

*- dépense prévisionnelle : **383 000 euros HT***

- somme à valoir pour honoraires et divers : **18 700 euros HT**
- **montant total prévisionnel : 401 700 euros HT (482 040 € TTC)**

Conformément au Schéma Directeur d'Eau Potable réalisé en 2009/2010, le projet consiste à renforcer la conduite de distribution en fonte grise DN60 depuis Plan des Berthats vers le Foux et vers Proverange. Une nouvelle conduite en fonte DN100 sera posée, avec reprise des branchements existants. Le tracé suivra le tracé actuel sur l'essentiel du linéaire. La nouvelle conduite fera l'objet d'un levé topographique précis, permettant une localisation aisée grâce au GPS, pour faciliter l'entretien ultérieur du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord aux dispositions techniques du dossier ainsi présenté,
- **DECIDE** de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département,
- **DECIDE** de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau.

6) REGULARISATION FONCIERE SECTEUR ROUTE DE LA GRANGE D2019-61

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de régulariser l'emprise de la route de la Grange dans le secteur de la Chapelle Dessous.

A cette fin, il propose d'acquérir les parcelles privées suivantes :

- Parcelle cadastrée B 2498P1 de 0.21 ca environ à acquérir auprès de Mme CHARLES Chantal et de M. CHARLES Fabrice,
- Parcelle cadastrée B 2499P1 de 0.18 ca environ à acquérir auprès de la succession PERILLAT-MERCEROZ Jean-François

L'acquisition de ces parcelles se ferait moyennant le prix de 1 €/m², les frais d'actes de géomètre ainsi que les frais d'actes notariés seraient supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée B 2498P1 de 0.21 ca environ auprès de Mme CHARLES Chantal et de M. CHARLES Fabrice au prix de 1 €/m²,
- ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée B 2499P1 de 0.18 ca environ auprès de la succession PERILLAT-MERCEROZ Jean-François au prix de 1 €/m²,
- DIT** que les frais d'actes de géomètre et d'actes notariés seront supportés par la commune
- DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à ces acquisitions.

7) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (D 2019-62)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.1414-3 II. ;

VU le Code de la Commande publique et notamment ses articles R2113-6 et R2113-7 ;

VU le projet de convention présenté ;

CONSIDÉRANT que la constitution d'un groupement de commandes à l'échelle du territoire de Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) pour la fourniture de carburants va permettre de réaliser des économies d'échelles, tout en simplifiant les démarches relatives à la passation de marché ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la participation de la Commune au groupement de commandes à l'échelle du territoire de la CCVT pour la fourniture de carburants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

8) **ONF : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

Ce point va être étudié en commission agricole et fera l'objet d'une délibération à une séance ultérieure.

9) **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Acquisition scierie Jon** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé l'acte d'acquisition et procédé au paiement.
- **Circuit « Route des chapelles »** : les travaux sont terminés. Le versement de la subvention de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement des Territoires) a été sollicitée.
- **Fête de l'Aiguille** : un courrier du président de l'association annonce que la fête sous l'Aiguille ne pourra plus se dérouler sous l'Aiguille en raison des difficultés d'accès pour les secours en cas de problème météo. Il faudra probablement trouver un autre lieu.
- **Dégagement des bois de l'avalanche à Aulph Fier** : les bois ont été distribués à des personnes âgées figurant sur la liste du CCAS.
- **Chalet de berger Aulph Fier** : le chalet qui a été déplacé par l'avalanche est en très mauvais état et il est conseillé par les professionnels de le reconstruire avec des matériaux neufs. Un contact a été pris avec une entreprise qui se propose de le démonter et de récupérer les matériaux pour un euro symbolique. Le Conseil municipal accepte cette proposition à condition que tout soit enlevé avant les premières neiges et autorise le Maire à faire le nécessaire dans ce sens.
- **Action sociale** : Le Centre communal d'action sociale propose de monter une action de formation au numérique en faveur des personnes âgées de + de 65 ans sur 4 demies journées. Un courrier sera adressé invitant les personnes intéressées à s'inscrire en mairie. Une participation forfaitaire par participant a été fixée à 40 €.
- **Information sur l'avancement des travaux de voirie**. Un point est fait sur les travaux en cours. Les travaux d'enrobés sur la route des Combes seront achevés prochainement. L'appel d'offres signalétique est en cours de finalisation. Le panneau lumineux village devrait bientôt être installé.
- **Heures et jours d'ouverture de la déchetterie** : A compter de début novembre la gestion de la déchetterie sera reprise en direct par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes qui en a la compétence. M. Jean-Louis PETETIN actuellement saisonnier à la commune (CDD qui se termine le 31/10/2019) est recruté à cet effet par la CCVT début novembre pour en assurer le gardiennage. Les jours et horaires d'ouverture vont être modifiés. Ils seront désormais les suivants : le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
M. Chausson Stéphane, conseiller, regrette que le conseil n'ait pas été averti plus tôt et surtout concerté sur ces nouveaux horaires de la déchetterie.

Le Maire,
Bruno SONNIER



Affiché le : 01.10.19